

EXPLORER LES VOIX



ANALYSE DE CONTEXTE VOICE NIGER
JUIN 2017



NIGER

POPULATION EN 2016

20.672.987

SUPERFICIE

1,270,000 KM²

CLASSEMENT IDH 2016

188/188

INDICE DÉVELOPPEMENT HUMAIN AJUSTÉ AUX INÉGALITÉS 2016

0,253

INDICE INÉGALITÉ GENRE 2016

0,695

ESPACE CIVIQUE (CIVICUS 2017)

OBSTRUE

IDH - L'indice de développement humain et ses composantes, classe les pays selon la valeur de l'IDH et détaille les valeurs des trois composantes de l'IDH : longévité, éducation et revenu.

IDHI - L'Indice du Développement Humain ajusté aux Inégalités - IDHI va au-delà des acquis d'un pays en termes de longévité, d'éducation et de revenu pour montrer comment ces acquis sont repartis au sein de la population. Une valeur IDHI peut être interprétée comme le niveau de développement humain lorsque l'inégalité est prise en compte.

IIG - L'indice d'inégalité par genre, mesure les disparités sur l'IDH par sexe. Le tableau contient des valeurs d'IDH estimées séparément pour les femmes et les hommes ; dont le rapport est la valeur GDI. Plus le ratio est proche de 1, plus le fossé entre les femmes et les hommes est petit.

Espace Civique - Le moniteur CIVICUS attribue à chaque pays une note sur l'espace civique basé sur l'analyse constante de plusieurs flux de données sur l'espace civique. La note est ouverte, rétrécie, obstruée, réprimée ou fermée.

Introduction

La République du Niger est un pays enclavé qui porte le nom du fleuve Niger et est en fait le plus grand pays d'Afrique de l'Ouest. Le désert du Sahara couvre plus de 80% du pays, avec plus de 78% vivant en zone rurale. Sa population est très jeune, avec 47,5% ayant moins de 15 ans avec une concentration dans les régions de Maradi, Zinder et Tahoua¹. Le pays est constamment menacé par les sécheresses périodiques et la désertification. L'économie est concentrée autour de la subsistance avec une certaine agriculture commerciale dans le sud plus fertile et l'exportation des matières premières, particulièrement l'uranium.

Le pays a ratifié la plupart des traités internationaux relatifs aux droits humains et a également adopté plusieurs politiques sectorielles pour assurer la protection des populations autochtones, des personnes handicapées, des jeunes, des personnes âgées et des femmes. La mise en œuvre des politiques est faible en raison d'un manque de ressources financières et/ou d'une politique de décision dans un pays où les valeurs et les traditions culturelles et religieuses affectent gravement les conditions de vie des femmes et autres groupes vulnérables.

Voice au Niger est gérée par Oxfam et se concentrera sur:

- 1 Renforcement du cadre juridique et de sa mise en œuvre, en particulier des lois pour la protection sociale contre les mariages d'enfants entre autres;
- 2 L'accès aux services de base tels que l'éducation adéquate et inclusive, la santé et les infrastructures;
- 3 La santé sexuelle et reproductive et l'accès à la terre pour les femmes et autres identités sexuelles;
- 4 Permettre la participation des membres des groupes cibles Voice; et
- 5 Engagement des décideurs et des responsables dans les processus de plaidoyer et la mise en œuvre.

Situation

La Constitution adoptée en 2010 énonce le cadre juridique et institutionnel du Niger. Ce texte garantit les droits et libertés de tous les citoyens et interdit expressément toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. Il assure également le droit à l'éducation des enfants, la protection sociale pour les personnes âgées et l'égalité des chances pour les personnes handicapées vers leur promotion et/ou la réinsertion sociale pour les personnes en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap

Selon le recensement général de 2012, les personnes vivant avec une déficience ont constitué 4,2% de la population totale. Les personnes souffrant de handicaps physiques ne sont généralement pas rejetées ni craintes. Au lieu de cela, ils sont le plus souvent accordé la compassion et l'empathie. La culture traditionnelle met les personnes handicapées sur la liste des priorités lorsqu'il s'agit de l'aide publique.

Cela dit, les attitudes sont en train de changer et de plus en plus de personnes handicapées sont victimes d'exclusion sociale, de stigmatisation, de perceptions et de croyances négatives. Parfois, ils sont craints ou isolés et perçus comme étant violents en fonction de leurs comportements impulsifs ou imprévisibles. Ils sont économiquement défavorisés et refusent l'assistance publique et ne bénéficient pas pleinement des services essentiels de base (santé, éducation, etc.). L'accès au travail, la formation professionnelle et d'autres possibilités économiques sont également très limités. En ce qui

1 Institut National de la Statistique, Chiffres exhaustifs, 4eme Recensement General de la Population - 2012

concerne l'exclusion spatiale, la plupart des bâtiments publics (hôpitaux, écoles, etc.) ne sont pas conçus pour faciliter l'accès, de même que les transports en commun. En politique, les opinions des personnes en situation de handicap ne sont pas prises en compte dans les processus décisionnels. Politiquement, les personnes vivant avec un handicap ont un engagement limité dans la participation civique.

Les personnes en situation de handicap exigent ce qui suit:

- Améliorer et assurer l'accès aux services de santé;
- Cibler plus de personnes en situation de handicap lors de la mise en œuvre de projets et de programmes visant à aider les groupes vulnérables;
- Lutter contre les stéréotypes à travers les médias et les réunions communautaires.

Enfin, l'exclusion fondée sur le genre renforce toutes les autres formes d'exclusion contre les femmes et les filles vivant avec un handicap. Il est difficile pour les femmes handicapées d'accéder aux services de santé sexuelle et reproductive. En outre, les femmes et les filles vivant avec un handicap sont incapables de s'engager pleinement dans leur communauté parce qu'elles sont marginalisées et discriminées à la fois par leur propre famille et par la société.

Les minorités sexuelles

Au Niger, contrairement à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (comme le Sénégal et le Ghana), il n'existe pas de législation spécifique contre les minorités sexuelles. De même, la loi ne protège pas non plus ces minorités sexuelles y compris les couples homosexuels. Le Code pénal ne fait pas référence à une infraction particulière pour ceux qui se livrent à des pratiques et relations sexuelles consensuelles, surtout chez les hommes. Toutefois, le texte fait référence à des infractions qui peuvent être considérées comme des « indécences publiques ». Les personnes reconnues coupables de telles infractions peuvent faire l'objet d'une peine d'emprisonnement allant de trois mois à trois ans et d'une amende de 10 000 à 100 000 CFA (entre 15 et 150 euros) (article 276 du code pénal).

Comme ailleurs, les statistiques sur le nombre de personnes s'identifiant comme minorités sexuelles sont absentes. Ce qui est clair, c'est que socialement, ils adoptent un profil bas. Ils se rencontrent habituellement dans des maisons privées ou d'autres endroits discrets qui n'exposent pas publiquement leur orientation sexuelle ou l'identité de leur genre. Les hommes («yan daoudou» ou «yan loutou» à Hausa) ont tendance à assister à des cérémonies sociales et à se mêler aux femmes dans les groupes musicaux traditionnels. Les lesbiennes («yan madigo» en Hausa) sont moins visibles en raison de la discrimination supplémentaire et d'autres formes d'abus.

Selon le rapport 2012 du département d'État américain sur les droits humains au Niger, «bien qu'il n'y ait pas de cas connus en vertu de la loi ci-dessus, les minorités sexuelles ont cependant été soumises à la discrimination et la stigmatisation». Elles luttent pour s'affirmer en grande partie en raison de l'intolérance religieuse profonde. Les clercs et les associations islamiques contre les minorités sexuelles expriment ouvertement leur opposition radicale dans les mosquées et pendant les événements culturels tels que le Festival international de la mode africaine.² La réponse du gouvernement à la dissolution de plusieurs associations n'ont pas arrêté le lobby islamiste, qui continue à maintenir son discours radical contre les minorités sexuelles.

L'intolérance de la population est rendue publique; les propriétaires de bars et de restaurants de Niamey, la capitale, sont connus pour refuser l'accès des minorités sexuelles suite aux protestations des clients. En ce qui concerne les politiques

2 CULTURE-NIGER: Le Gouvernement envisage d'interdire le festival africain de la mode, Saidou Arji et Noel Tadeignon. NIAMEY, Nov 15 2000 (IPS): <http://www.ipsnews.net/2000/11/culture-niger-government-to-ban-islamic-groups-opposed-to-fashion-festival/>

publiques, le plan stratégique national sur le VIH/sida 2013-2017 tient compte des besoins des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes et il existe des groupes informels qui émergent pour accroître la sensibilisation auprès de leurs pairs.

Les femmes victimes d'exploitation, d'abus et/ou de violence

Au Niger, la violence basée sur le genre et le mariage précoce sont fondés sur les pratiques traditionnelles, le patriarcat, la religion et les taux élevés de dépendance économique. Ces chiffres sont plus élevés dans les régions de Maradi et Zinder. Sur la base des informations recueillies dans le rapport 2006 sur le développement humain du PNUD, les violations suivantes sont énumérées: discrimination fondée sur l'état matrimonial, droit de veto des hommes pour leurs conjointes de participer à des événements publics, y compris les réunions politiques, la difficulté pour les femmes de se présenter à des postes électifs en dépit de la Loi sur les quotas sur la représentation élective et administrative des femmes, etc. Les filles font face à de nombreux obstacles, notamment l'injustice économique, l'abus physique et le manque d'accès à l'éducation. Le taux brut de scolarisation dans le groupe d'âge des 7-12 ans est de 57,6% chez les filles, comparativement à 68,7% pour les garçons. Ces disparités montrent le besoin réel de combler le fossé entre les niveaux élémentaire et secondaire. Cette situation est encore pire dans les zones rurales où les jeunes filles très intelligentes sont souvent incapables de poursuivre leurs études en raison du manque de possibilités et du poids de la tradition familiale.

L'accès à la terre constitue un véritable enjeu pour les femmes au Niger. C'est parce que ni les coutumes ni la législation ne favorise l'égalité d'accès à ces droits. Selon les coutumes, les femmes ne peuvent pas être propriétaires foncières, mais elles peuvent utiliser des parcelles qui leur sont offertes par des hommes. Selon la loi islamique, quand un mari décède, sa femme/épouses a/ont le droit d'hériter de la moitié de ce que leur mari a, mais cette disposition n'est pas systématiquement mise en œuvre. Cela prive les femmes d'être autonomes tout en perpétuant leur dépendance à l'égard de leur mari.

L'exclusion sociale des femmes victimes d'abus, d'exploitation et/ou de violence est fondée sur des pratiques traditionnelles, une interprétation partielle des textes religieux et des ratios de dépendance économique. Les femmes sont également empêchées d'entreprendre des activités économiques ou politiques sans la permission de leurs maris. Le confinement des femmes se produit, en particulier dans les milieux Hausa et au sein des classes sociales supérieures, et est considéré comme une source de prestige. Dans les foyers polygames où le confinement est la règle, il y a généralement une hiérarchie entre les femmes, basée sur l'ordre d'entrée dans le foyer. L'aînée ou la première épouse a un certain droit de préséance sur les autres femmes.

Les rouples vulnérables discriminés en raison de l'âge

Au Niger, Voice a identifié les enfants âgés de 7 à 12 ans (niveau élémentaire) comme étant les plus vulnérables. Ils sont confrontés à des problèmes de non-assiduité à l'école, d'abandon familial et vivent dans la rue. Ces enfants sont exposés à divers risques, notamment la toxicomanie, la maladie et la criminalité. Il y a beaucoup d'enfants de moins de 18 ans qui purgent leur peine en prison pour des délits mineurs.

D'autres cas de violations des droits concernent les enfants (talibes) sous tutelle d'instructeurs islamiques ou de marabouts. Ces enfants sont généralement issus de familles rurales qui les envoient vivre avec d'autres familles dans l'espoir de recevoir une éducation islamique. De nombreux talibes sont exploités et négligés et doivent subvenir à leurs propres besoins. Cela signifie que beaucoup finissent par mendier dans la rue, compromettant leur apprentissage et leur éducation.

L'éducation des enfants handicapés demeure un problème majeur au Niger. Il y a eu de nombreuses tentatives infructueuses de création de programmes éducatifs spéciaux pour les déficients auditifs et les malvoyants. Au lieu de résultats positifs, ces approches ont davantage isolé et stigmatisé ces enfants. Les ONG préconisent maintenant la promotion d'un concept d'éducation inclusive avec Handicap International, la coalition nigérienne pour l'EPT et le réseau

nigérien pour le développement de l'éducation en tant que grands acteurs. Le principal obstacle demeure le manque d'enseignants compétents pour répondre aux besoins des enfants souffrant de déficiences physiques ou mentales.

Les jeunes (15-25 ans) sont également confrontés à la stigmatisation, en particulier dans les zones rurales. Par exemple, en raison de leur âge, on ne fait pas confiance aux jeunes pour assumer certaines responsabilités sociales. Il y a une énorme disparité en ce qui concerne l'accès des jeunes à l'éducation, à l'emploi et aux possibilités économiques. Cette exclusion économique est renforcée par le fait que la plupart d'entre eux ne sont pas scolarisés et que leurs familles les abandonnent en les exposant à des risques tels que la drogue, la prostitution, la criminalité et la mendicité. Les jeunes dans les zones rurales manquent d'opportunités par rapport à ceux qui sont dans les villes. En politique, il n'y a pas de participation des jeunes aux processus décisionnels clés de la politique, même si ces décisions peuvent les affecter directement. Très peu de jeunes sont représentés au sein du gouvernement et au sein des partis politiques.

Au Niger, il y a un engagement politique à répondre aux besoins des personnes âgées (ayant plus de 60 ans). Sur papier, il existe des programmes gouvernementaux pour s'assurer que les personnes âgées sont soutenues et protégées par diverses initiatives fondées sur le respect. La plupart d'entre elles ne sont ni mises en œuvre ni efficaces. Au niveau village cependant, la solidarité et le soutien au troisième âge sont encore moins visibles. Il y a une exclusion systématique et implicite concernant leur participation active aux activités communautaires bien que leur sagesse et leurs conseils sont souvent demandés sur certaines situations comme les funérailles et les mariages traditionnels entre autres. Ils sont confrontés à la stigmatisation et à l'exclusion et sont considérés comme «incapables» et «dépassés» dans leurs façons de penser et de faire. Les personnes âgées manquent souvent de revenus pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Le phénomène des personnes âgées qui mendient, en particulier dans les centres urbains et accompagnés de jeunes enfants, est de plus en plus fréquent. Cette situation est exacerbée par l'absence de systèmes de protection sociale/sanitaire. La participation des personnes âgées aux affaires politiques est limitée, à l'exception de celles qui ont une certaine influence en raison de leur niveau d'instruction, de leur statut économique ou de leur connaissance du système. Les personnes âgées manquent d'espace pour les loisirs et les loisirs personnels. Il y a discrimination entre les aînés instruits qui ont plus d'influence et qui vivent dans les zones urbaines par rapport à ceux qui sont analphabètes et qui vivent en zone rurale. Il existe peu de structures pour soutenir ou promouvoir les droits de cette frange de la population.

L'engagement avec la société civile

Les organisations de la société civile travaillent par le biais de réseaux et d'interventions de base pour améliorer les conditions de vie des groupes cibles Voice. La plupart des organisations sont engagées dans la prestation de services directs dans les centres urbains (formation professionnelle, activités génératrices de revenus, réseautage) et moins sur le plaidoyer. Il est nécessaire d'atteindre d'autres groupes/couches sociales, qui ne bénéficient d'aucune aide d'ONG ou d'association. Les groupes communautaires de base doivent être identifiés et soutenus afin de contribuer à des changements importants dans la société nigérienne. De même, pour renforcer la capacité de plaidoyer et l'interaction entre les organisations, les réseaux existants doivent être renforcés en termes d'utilisation des technologies de l'information, et des médias sociaux.

Il y a deux structures importantes qui travaillent avec les jeunes, à savoir le Conseil National de la Jeunesse et le Parlement des Jeunes. Ces deux organisations peuvent devenir des alliés clés en matière de plaidoyer, mais leurs liens étroits avec le gouvernement peuvent affecter leur capacité de plaider en faveur de questions critiques. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne le Conseil National de la jeunesse dont la configuration/composition varie selon le Cabinet du gouvernement siégeant. Par conséquent, tout engagement à l'égard de ces structures devrait faire l'objet d'une analyse plus approfondie du contexte afin d'évaluer leur indépendance et leur capacité à mener des actions de plaidoyer pour les droits des jeunes.

Travailler ouvertement avec les minorités sexuelles est risqué au Niger en raison de l'hostilité sociale à leur égard. Rester discret et garder un profil bas revêt la plus haute importance.

